



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre  
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE  
« LES CAPTIFS DE LA FORÊT NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION  
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)  
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



## PETIT BILAN DE NOTRE ACTIVITÉ

Profitions de la période calme de la fin des vacances pour essayer de dresser un bilan de l'activité de notre Amicale.

Il est utile pour chaque amicaliste de connaître la situation exacte de son groupement au seuil de la saison hivernale. Nous laisserons de côté le bilan financier, qui est d'ailleurs parfaitement sain et prospère et qui est réservé aux débats de notre Assemblée générale annuelle, pour ne parler que du bilan moral.

Après onze ans d'existence, qu'est devenue la modeste Amicale V B, « Les Captifs de la Forêt Noire », fondée sitôt après la dissolution du Centre d'Entr'aide du Stalag V B ? Elle a traversé des périodes critiques, elle a connu des abandons, on l'a parfois menacée de concurrence, même d'anéantissement; mais elle a fait fi des menaces et des convoitises en maintenant toujours haut et ferme le pavillon de l'amitié et en ne suivant qu'une seule politique : l'entr'aide. C'est pourquoi nous pouvons regarder avec fierté le chemin parcouru.

Dans un monde où l'égoïsme et le parti-pris dominant, il est réconfortant de voir se maintenir toujours aussi vivace ce sentiment fraternel qui nous

unissait là-bas derrière les barbelés.

Pendant quelques années nous ne fûmes que quelques centaines à servir sous la bannière de l'amitié. Mais les cœurs fidèles ont toujours leur récompense et, en ce mois d'octobre 1956, nous comptons deux mille cinq cents amicalistes. Encore un petit effort collectif et nous atteindrons les trois mille. N'est-ce pas tout simplement formidable ? Et ne devons-nous pas adresser à tous les amis fidèles, à tous ceux qui apportent à la vie de leur groupement leur enthousiasme et leur confiance, nos plus sincères félicitations ? N'est-ce pas grâce à eux, grâce aux adresses qu'ils ne cessent d'envoyer, que l'Amicale augmente ses effectifs ? Il y eut certes du déchet, mais un sang frais est venu de la sorte insuffler une vie nouvelle à notre groupement. Heureusement, car la maladie et la misère sont de terribles adversaires. Il faut être fort pour lutter victorieusement contre de tels fléaux. On peut gagner des batailles et perdre la guerre. Et, quant à la guerre que nous menons contre l'adversité, elle nécessite une vigilance de tous les instants. Il ne faut pas perdre un seul

combat. Les lettres de nos amis en sana ou dans les hôpitaux sont autant de messages de victoire. Et ces victoires-là, chers amis, c'est avec le concours de votre fidélité que nous les remportons.

### Nos réunions mensuelles

Nous rappelons à nos camarades que les réunions mensuelles de l'Amicale ont lieu tous les premiers jeudis de chaque mois.

Interrompues pendant la saison des vacances, elles vont reprendre leur rythme normal, avec, nous l'espérons, le même succès d'affluence et d'enthousiasme.

Nous vous donnons donc rendez-vous, au premier jeudi du prochain mois, au siège de l'Amicale, de 18 h. 30 à 22 h.

Nous vous rappelons également que la réunion se termine toujours par un dîner collectif au tarif Bouthéon (300 fr.), et que les familles de nos camarades peuvent y participer.

Nous vous signalons les dates de nos prochaines réunions :

Jeudi 8 novembre  
Jeudi 6 décembre

Nous signalons à nos amis de province qu'ils sont cordialement invités à ces réunions familiales.

Un deuil cruel vient de frapper le Secrétariat de votre Amicale.

Le jeune Pierre Maury, âgé de 21 ans, fils de notre dévouée secrétaire administrative, Mme Maury, vient de trouver la mort en Algérie.

Le Bureau Directeur tout entier s'incline devant la douleur immense des pauvres parents. Puisse la sollicitude de leurs amis apporter, s'il est possible, une atténuation à leur immense peine.

Le Bureau Directeur.

### Pensez aux cotisations 1957

Déjà, direz-vous. Eh oui ! voici déjà la fin de l'année 1956 et l'année 1957 s'annonce à l'horizon. Le temps passe vite, hélas ! plus vite que derrière les barbelés, et l'Amicale, elle, demeure. Il faut penser à sa subsistance.

Vous savez que votre Amicale ne vit que par vos cotisations et dons; que le bénéfice de la loterie est uniquement réservé à nos malades et à nos petits orphelins; et que les dépenses augmentent plus facilement que nos recettes.

Certes, légalement, nous ne

devons vous réclamer votre cotisation 1957 qu'après le 1<sup>er</sup> janvier. Mais vous savez que les membres du Bureau de votre Amicale sont des gens comme vous qui travaillent et ne viennent expédier les affaires courantes qu'après leur journée de travail terminée. Aussi votre trésorier est-il un bénévole qui se dévoue pour que l'Amicale vive. Il est heureux, certes, lorsqu'il reçoit un gros arrivage de chèques; mais quel travail par la suite Et, si tout arrive après le 1<sup>er</sup> janvier, vous vous rendez compte !

Deux mille chèques !

Aussi votre trésorier aimerait-il que vous étaliez cette rentrée de fonds sur plusieurs mois. Si vous cotisiez dès maintenant, il pourrait, dès l'arrivée des premiers chèques, commencer ses opérations comptables. Et il y gagnerait un temps fou.

Aidez donc votre trésorier. Et envoyez dès maintenant votre cotisation, minimum : quatre cents francs, au Compte chèque postal de l'Amicale : Paris 4841-48.

D'avance, merci !

trois mille inscrits à l'Amicale lors de notre prochaine Assemblée générale.

Trop de nos camarades ignorent encore notre existence. Il faut leur montrer les bienfaits de l'entr'aide. Nous avons un nouveau stock d'adresses que nous allons utiliser. Ce sera un travail important et pénible mais nous l'accomplirons tous en sachant qu'en œuvrant ainsi nous aurons aidé nos malades, nos veuves et nos orphelins. Le nombre d'adhérents pèse fort dans la balance quand il faut lutter. Aussi n'oubliez jamais que votre Comité attend toujours des adresses nouvelles afin de contacter de nouveaux camarades. Avec notre journal, notre brave « Lien », nous irons à la recherche de nouvelles bonnes volontés. Il peut y avoir en France des camarades qui ont besoin de notre aide pour lutter contre la misère, contre la maladie, des êtres qui ont besoin d'un soutien fraternel.

Notre but à tous : Faire connaître notre Groupement, uniquement fondé pour l'entr'aide, ce magnifique sentiment né dans la souffrance de l'exil et qui a tant fait pour rapprocher tous les hommes de bonne volonté.

H. Perron.

### ...DU V B

en attendant le troisième versement en 1958. Je vous remercie infiniment d'avoir fait le nécessaire à Lille. »

Nous sommes heureux que notre ami Delépine ait obtenu satisfaction. D'un autre côté, nous constatons aussi que nos interventions, justifiées, sont toujours couronnées de succès. L'ami Lucien Gaessler ne me démentira pas.

Notre ami Pierre Fournet, 40, rue de Noyon, à Roye (Somme), a son fils de vingt ans qui vient d'être affecté à l'Usine à Gaz de Saint-Denis (Seine). Vous savez que la crise du logement sévit d'une façon continue dans la capitale. Aussi notre ami a-t-il pensé que, parmi ses anciens compagnons de captivité, il pourrait trouver un renseignement utile. Qui pourra nous indiquer ou offrir une chambre meublée, avec cuisine si possible, et de préférence aux alentours de la Gare du Nord ou de la Porte de la Chapelle, ou à

Saint-Denis ? Ecrivez à l'Amicale qui transmettra.

Notre ami Marcel Barreau 12, rue de la Bœuffrie, à La Flèche (Sarthe), venu à Paris pour la cérémonie du 3 septembre, à l'Arc de Triomphe, adresse son amical bonjour à tous les anciens V B.

Mme Conraux, de passage à Paris, est venue nous rendre visite et nous donner de bonnes nouvelles de son fils, notre ami Lucien Conraux, de Blenod-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle). Notre sympathique Toto est toujours en belle forme et il adresse à tous les anciens son amical bonjour. Il regrette de ne pas venir actuellement revoir ses anciens camarades de captivité; mais son travail ne lui permet pas de se déplacer. Quoi qu'il en soit, les membres du Bureau adressent à leur ami Toto leur meilleur souvenir et espèrent un jour recevoir sa visite.

Notre ami Louis Picart, à Saint-Christ-Briost, par Brie (Somme), nous informe qu'il va subir une délicate intervention chirurgicale. Nous espérons tous que notre ami va franchir avec succès cette mauvaise passe (tous les vœux de ses amis l'accompagnent), et que nous aurons le plaisir très bientôt de recevoir de ses bonnes nouvelles.

### A L'AMICALE LYONNAISE

Camarade de la région lyonnaise, nous te rappelons que tu trouveras toujours le meilleur accueil au Bureau du Groupement, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1<sup>er</sup>), tous les jours, de 15 à 18 heures, et à nos permanences, le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures à 11 h. 30.

Prochaines permanences :

Dimanche 4 novembre  
Dimanche 2 décembre  
Dimanche 6 janvier 1957

### CARNET...

Ce n'est pas la période faste pour votre courriériste.

Des cartes postales, il en a reçues des douzaines; mais des lettres, il y en a vraiment peu ! C'est bien la période des vacances. Aussi bien, je remercie les quelques courageux qui ont osé braver l'euphorie des vacances et la chaleur caniculaire (hum !) pour m'envoyer de leurs bonnes nouvelles.

Ainsi, mon cher ami, l'abbé Maurice Brismontier, par sa lettre du 8 août, nous fait part de ce qu'il vient d'être nommé curé de la paroisse Sainte-Madeleine, à Rouen. Il lui sera difficile désormais, de se rendre aux réunions de l'Amicale, qui ont lieu le dimanche. N'allant plus à Paris pour la presse, il n'aura plus l'occasion de faire de temps à autre une petite apparition au bureau du secrétariat. Il n'en reste pas moins attaché à l'Amicale et à tous les anciens du V B. Voici sa nouvelle adresse : 44, rue de Lecat, à Rouen.

Nous adressons nos sincères félicitations à notre ami et lui souhaitons beaucoup de joies et de succès dans l'exercice de son nouveau ministère.

Une lettre de notre ami Henri Guichard, à La Miltais, Blain (Loire-Inférieure), qui nous donne de ses bonnes nouvelles et qui désire qu'il en soit de même pour tous les camarades V B et leurs familles.

« J'ai, dit notre ami Guichard, très bien reçu les deux petits lots de la tombola de l'Amicale et je vous en remercie beaucoup. A l'heure actuelle, qu'est-ce qu'il y a de nouveau à l'Amicale, surtout depuis le mois de février ? J'espère que les membres de l'Amicale V B sont toujours de solides fidèles et que cela continuera dans l'avenir, car plus on sera nombreux, plus l'on aura de force. En terminant mon petit mot, j'envoie à tous les V B et

à leurs familles mes sincères amitiés et mon fraternel bonjour. »

Merci, Guichard, de tes bons souhaits. Quant à te signaler du nouveau à l'Amicale, depuis le mois de février, je ne peux te le faire car il n'y a rien de neuf. L'Amicale est comme les peuples heureux, elle n'a pas d'histoires. Elle va son bonhomme de chemin, glanant, par ci par là, un nouvel adhérent. Elle est forte de l'amitié qui unit tous ses membres. Elle veille, car c'est sa raison d'être, à ce que l'entr'aide, née au Stalag, ne périsse point. Aider ses frères malheureux, c'est la tâche de tout ancien prisonnier. Et l'Amicale est là pour entretenir la flamme sacrée du souvenir. Notre ami Ernest Delépine, à Wez-Macquart, par La Chapelle-d'Armentières (Nord), nous écrit :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai touché mon pécule fin juillet et le 20 août,



### A la mémoire des Français tombés en Slovaquie

M. Tanguy-Prigent, ministre des A.C. et V.G., accompagné d'une délégation d'anciens combattants français, a assisté, le 29 août, à l'inauguration du monument élevé, à Strecno, en Tchécoslovaquie, à la mémoire des Français évadés des camps allemands puis de Hongrie pour venir combattre aux côtés des partisans tchécoslovaques et russes.

Ce pèlerinage fut l'occasion d'éloquentes manifestations de l'amitié franco-tchécoslovaque.

### Pour les ayants droit aux emplois réservés

La législation sur les emplois réservés, suspendue depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1939, a été remise en vigueur par la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946; la durée de sa validité était toutefois limitée au 27 avril 1956 en ce qui concerne les victimes de guerre.

Il était donc nécessaire d'en prévoir la prorogation, pour éviter qu'une solution de continuité dans l'application de la législation n'apporte des perturbations dans l'instruction des candidatures et ne soit ainsi préjudiciable au reclassement des intéressés.

Cette mesure s'imposait pour diverses raisons :

La loi du 26 octobre 1946 n'a été applicable, théoriquement, qu'après publication du règlement d'administration publique du 10 juillet 1947. Mais, pratiquement, c'est seulement après l'intervention du décret n° 57-1527 du 31 décembre 1951 que les examens ont pu se dérouler de façon régulière.

La loi du 3 avril 1950 a entraîné la suspension totale pendant cinq ans des nominations dans les corps intéressés par la réforme; son application n'est même pas achevée dans certaines administrations en ce qui concerne le corps des agents de service. La législation sur les emplois réservés n'a donc pu produire ses effets dans ce domaine.

De plus, la réforme générale des statuts de personnels n'a pas permis non plus de recrutement normal dans un grand nombre d'autres emplois.

En ce qui concerne l'Algérie, la nomenclature des emplois réservés n'a été fixée que le 6 décembre 1952 et les premiers examens se sont déroulés en 1954. Pour les territoires d'outre-mer, la nomenclature n'a été publiée que le 27 août 1953; aucun examen n'a encore eu lieu.

De nouvelles possibilités de placement viennent d'être ouvertes aux candidats, notamment dans les établissements publics d'hospitalisation (décret n° 55-683 du 20 mai 1955) et dans les Offices publics d'habitation à loyer modéré (décret n° 54-1023 du 13 octobre 1954). L'intensification du reclassement dans les emplois communaux peut d'autre part être prévue depuis la publication du statut général du personnel des communes.

Enfin, de nouvelles catégories de victimes de guerre ont vu reconnaître leur droit à pension au cours de ces dernières années; leur droit à emploi réservé s'ouvrant parallèlement, il est indispensable de leur permettre de l'exercer en prorogeant la législation.

C'est pourquoi M. Tanguy-Prigent, ministre des A.C. et V.G., après avoir effectué les démarches nécessaires auprès de ses collègues

Si vous pensez  
**Fourzures**  
pensez  
**P. Jubert**  
(ex-Ostlag XVIII A)  
75, rue Boileau  
Paris (16<sup>e</sup>)  
Tél. : Aut. 83-54  
**QUALITE PRIX**

# NOUVELLES ET ECHOS



aux Finances et aux Affaires économiques et de son collègue à la Fonction publique, a fait voter par le Parlement une loi reconduisant pour 6 ans à compter du 27 août 1956 la législation des emplois réservés.

### Création des « Archives de la Déportation »

En accord avec M. Tanguy-Prigent, ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, un fonds des « Archives de la Déportation » est en cours de constitution.

C'est ainsi que des pourparlers sont engagés en vue de l'envoi en Pologne d'une mission chargée de micro-filmer les archives détenues par les autorités polonaises, relatives aux camps de concentration situés à l'Est de la frontière Oder-Neisse, de même que pour l'établissement de l'inventaire complet des archives à Arolsen.

Enfin, sont à l'étude la question du transfert hors d'Allemagne des archives du service international des recherches et celle d'un statut qui conférerait la personnalité internationale au dépôt d'archives d'Arolsen.

### Des prêts en faveur des veuves de guerre

Aux termes de son testament, M. Hector Jaeck, décédé, a légué une partie de sa fortune en faveur des veuves de guerre.

L'Office national a recueilli les fonds provenant de cette libéralité et sa Commission permanente a décidé de les affecter à l'attribution de prêts d'un montant maximum de 50.000 francs en faveur des veuves de guerre dont la situation de famille serait jugée particulièrement digne d'intérêt.

Les demandes devront être adressées d'urgence aux Offices départementaux des A.C. et V.G.

### N'oubliez pas

N'oubliez pas que tous les adhérents de nos Amicales de Camp, ainsi que leurs familles peuvent utiliser les services, gratuits du moment où ils sont assurés sociaux, du Dispensaire du 25, rue Ballu, Paris (9<sup>e</sup>), à 5 minutes du siège de l'U.N.A.C. Téléphone : TRinité 03-75.

Consultations de médecine générale et de radiologie pulmonaire, tous les jours avant 8 heures; pour les diverses spécialités, demander l'horaire complet (que

nous avons précédemment publié), à la Direction Générale de l'U.N.A.C.

D'autre part, un cabinet dentaire fonctionne tous les jours, de 8 h. à 12 h., et, exceptionnellement, le lundi, de 8 h. à 17 h. 30.

Pour les soins dentaires, les assurés sociaux et leur famille n'ont à acquitter que le montant du timbre modérateur.

### Vous lirez

Dans *Sport-Mondial* d'octobre « Spécial Salon » : Les vedettes changent. Tête d'affiche : la taxe. Rousseau, l'Anquetil de la vitesse. Les records du monde à votre portée ! Non, le conducteur n'est pas un assassin. L'avenir du sport cycliste. L'étonnant Fred De Bruyne. Au royaume des sprinters. Poulencard (71 ans) passe à l'attaque... L'Athlétisme, le Camping, la Boxe, le Basket, le Football, le Rugby, les résultats, etc... Trente articles que vous ne lirez pas ailleurs : les Pieds Nickelés, la revue de la presse sportive mondiale. Le magazine des Jeux (faisant suite au « Spécial Jeux Olympique ») actuellement en vente partout, ou contre 100 fr. en timbres : 15, rue du Bouloi, Paris (1<sup>er</sup>).

### Des projets de loi en faveur des A.C. et V.G.

L'art. 74 de la loi du 31 mars 1919, relatif aux pensions des ayants cause des militaires indigènes, musulmans, de l'Afrique du Nord, avait, pour tenir compte du statut personnel des intéressés, décidé que la pension dont pourrait bénéficier un orphelin, cessait d'être perçue à partir de l'accomplissement de la 18<sup>e</sup> année.

Cette disposition, maintenue par l'ordonnance n° 45-1277 du 15 juin 1945, qui a modifié le régime familial des pensions des autochtones dans le sens d'une égalité des droits entre orphelins français et autochtones, est toujours en vigueur.

Il a paru opportun et équitable, à M. Tanguy-Prigent, ministre des A.C. et V.G., et à M. Jean Le Coutaller, sous-secrétaire d'Etat aux A.C., d'établir une égalité complète conforme aux principes inscrits dans la Constitution de 1946, par la suppression de cette discrimination.

C'est pourquoi le ministre, en accord avec ses collègues, a déposé un projet de loi accordant aux orphelins de militaires ayant servi dans l'Armée française, quel que soit leur territoire d'origine, le bénéfice du droit à pension jusqu'à l'âge de 21 ans.

Ce projet s'applique également et directement aux orphelins des anciens militaires originaires de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc et des communes de plein exercice du Sénégal et, par le jeu de l'article D.241 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, aux orphelins des anciens militaires autochtones des pays d'outre-mer au sens donné à cette expression par l'article L.137 dudit Code.

Les différents textes concernant le pécule des anciens prisonniers de guerre, des déportés et internés résistants et politiques de la guerre 1914-1918, des déportés et internés politiques de la guerre 1939-1945 ne contiennent aucune disposition relative à la cessibilité et à la saisissabilité, sauf l'exception créée par l'article 45 de la loi du 31 décembre 1953 qui a pour seul objet d'interdire, aux bénéficiaires des titres, d'accomplir pendant la première année suivant l'émission l'acte particulier de disposition que constitue la remise ennantissement.

C'est pourquoi le ministre des A.C. et V.G. vient de déposer un autre projet de loi tendant à étendre à ces pécules les dispositions de l'article L. 105 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, relatif aux pensions d'invalidité.

Enfin un projet de décret, dû à l'initiative de M. Tanguy-Prigent, vise à indemniser intégralement de la perte de leurs biens les déportés résistants et politiques sous la condition expresse et évidente de la constitution d'un dossier très complet dont la contenance sera ultérieurement déterminée.

Dès que les divers départements ministériels intéressés auront fait parvenir leur accord de principe, le texte sera soumis à l'examen du Conseil d'Etat.

### Modification aux tarifs des timbres fiscaux

Par décret n° 56-662 en date du 6 juillet 1956 (« J.O. » du 7 juillet 1956) portant fixation du taux de divers droits de timbre et de l'impôt sur les opérations de bourse dans les bourses de valeurs, le droit de timbre appliqué aux contrats des prêts attribués par les Offices départementaux a été relevé de 3 à 3,60 fr. pour 1.000.

### TAILLEUR

HOMMES - DAMES  
sur mesure  
et prêt à porter

**G. Wolf**

(membre d'honneur de Rawa-Ruska)  
21, rue Biot, Paris (17<sup>e</sup>)  
(Place Clichy) Bat. 79-79  
(Munissez-vous de votre carte d'Amicaliste)

A 5 minutes du siège

## AIDEZ VOTRE "LIEN"

Ainsi que chaque année, notre numéro de novembre 1956 comportera 8 pages.

Nous serions heureux de voir tous nos lecteurs collaborer à l'édition de ce numéro, d'abord, par l'envoi d'articles d'intérêt général, d'autre part, par l'apport de la publicité de leurs entreprises personnelles et de celles des maisons avec lesquelles ils sont susceptibles de nous mettre en relation.

Pour tous renseignements, adressez-vous à M.-L.-C. Moysse, responsable du Pool des journaux de l'U.N.A.C., 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>), qui vous remercie d'avance de votre précieux concours.

## Contre la hausse du coût de la vie

Le gouvernement porte actuellement tous ses efforts sur la lutte contre la hausse du coût de la vie, hausse qui aurait pour conséquence une reprise du fameux cycle infernal prix-salaires-prix. L'augmentation des uns entraînant automatiquement celle des autres, dont, à son tour, la hausse déclencherait de nouvelles revendications.

Une des causes, pour ne pas dire la principale cause, de l'élévation du coût de toutes choses réside dans la quote-part de frais généraux qui vient peser de façon déplorable sur les prix de vente au détail.

Il ne s'agit pas ici de faire le procès des méthodes commerciales de notre pays. Pourtant, on est bien obligé de constater qu'il y a trop souvent disproportion entre le chiffre d'affaires d'un établissement et ses frais généraux. Ces derniers étant, du moins dans le cas d'une gestion saine, impossibles à réduire, c'est donc dans l'augmentation du volume des ventes qu'il faut chercher l'équilibre indispensable à la bonne marche d'un affaire.

Et c'est pour obtenir ce développement que de plus en plus nombreuses sont les maisons qui

consentent des réductions à telle ou telle collectivité afin de s'en assurer la clientèle constante.

Il faut croire que les uns et les autres s'en trouvent bien, puis-

### DEMANDE D'EMPLOI

Notre camarade Joseph Fratello, ex-Stalag XVII B (Krems), fonctionnaire licencié de Tunisie, recherche un emploi dans les Travaux publics, dans la région des Alpes-Maritimes.

Adressez tous renseignements à Montoux, 14, avenue Valdiletta, Nice (Alpes-Maritimes).

### A VENDRE

2 CV 375 cm3, moteur, carrosserie et châssis 20.000 km., entièrement révisés. Pneus en parfait état. Malle arrière.

S'adresser au service du journal, U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>).

### Jean RHEM

Photographe  
Industrie Reportage

34, rue de la Verrière  
Paris (4<sup>e</sup>)

Tél. : Tur. 89-92

A votre service

## RADIO-CARILLON

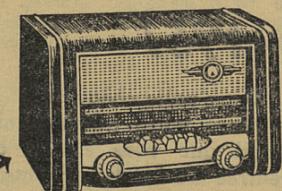
A. NOEL - EX-P.G.  
10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS 18<sup>e</sup> - TÉL. : MON. 47-99  
TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES - BUREAU DE VENTE 1<sup>er</sup> ÉTAGE-DROITE  
Métro : BARBÈS-ROCHECHOUART

### CONDITIONS DE GARANTIE UNIQUES EN FRANCE

Tous les appareils sont entièrement garantis trois ans, aussi bien pour les pièces que pour la main-d'œuvre, lampes 8 mois

GRAND CHOIX :  
RADIO & RADIO-PHONOS  
12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES  
TOURNE-DISQUES NUS ET EN MALETTE  
ÉLECTROPHONE COMPLET  
CATALOGUE gratuit

FACILITÉS DE PAIEMENT  
SANS FORMALITÉS



CARILLON 624 6 LAMPES  
AVEC CADRE ANTIPARASITES 16.900<sup>fr</sup>

CARILLON 644 6 LAMPES  
CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ 18.750<sup>fr</sup>

CARILLON 666 6 LAMPES  
GRAND CADRE A AIR INCORPORÉ ET ORIENTABLE - EN TOUT LIEU, RÉCEPTION SANS PARASITES - EFFICACITÉ A PLUS DE 95%  
PRIX NET TOUTES TAXES COMPRIS 22.400<sup>fr</sup>



RADIO-ÉLECTROPHONE 926  
6 LAMPES. GRAND CADRE A AIR INCORPORÉ  
TROIS VITESSES - 2 SAPHIRS  
DISQUES ORDINAIRES ET MICROSILLONS

34.200<sup>fr</sup>  
EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE

C'est en se spécialisant à fournir aux camarades A.P.G. - DEPUIS 1945 que RADIO-CARILLON peut vous garantir

pour le meilleur prix le maximum de qualité !

15%  
DE REMISE  
A.P.G.

SUR TOUS  
LES PRIX  
DU CATALOGUE

## L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS

Lors de l'Assemblée générale de l'Union Nationale des Amicales de Camp, en date du 14 avril 1956, et sur la proposition des Amicales des Stalags XVII A et 325, une motion avait été adoptée à l'unanimité, motion dont il n'est sans doute pas inutile de rappeler les termes.

Considérant que, d'après des renseignements fournis par M. Triboulet, alors ministre des A.C. et V.G., le Trésor public français a reçu de l'Allemagne une somme de 2.069 millions de francs pour indemnisation des pertes de devises; Considérant qu'au taux de six francs accordé en remboursement d'un mark qui valait 20 francs en 1945, par extrapolation, on peut estimer que sur cette somme 300 millions au plus seront utilisés;

L'U.N.A.C. fait confiance à son Bureau Directeur pour que :

1° Il soit demandé d'établir le taux de remboursement du mark à 20 francs;

2° Les marks de trésorerie et les soldes de captivité soient remboursés sur les sommes, largement suffisantes, qui resteront sur lesdits 2.069 millions de francs.

Grâce à l'insistance de M. Tanguy-Prigent, ministre des A.C. et V.G., le taux de remboursement des marks vient d'être porté à 15 francs et l'on est en droit d'espérer que la circulaire fixant les modalités de l'opération de mise en paiement sur cette nouvelle base ne tardera pas à voir le jour.

Nous serions bien ingrats si nous ne remercions pas « notre » ministre de son courageux acharnement à défendre nos intérêts contre la mauvaise volonté, — qui confine à la mauvaise foi, — des services des Finances.

Mais, s'il convient de le féliciter

## AMICALISTES, VOTRE TAILLEUR



LA SILHOUETTE RÉVÉE  
UNMAÎTRÉ ARTISAN DIPLOMÉ  
**G. MALIAN**

33, Chaussée-d'Antin  
Paris (9<sup>e</sup>)  
Tél. : TRI 35-02

Et, pour les sportifs,  
créateur et seul spécialiste  
du style athlétique

## ARMAND BARRIERE

Co-Propriétaire de la Maison A. et R. BARRIERE Frères  
45, cours du Médoc, à BORDEAUX  
(Ex-P.G. de l'Oflag XVII A)

présente à tous les P.G. et à leurs familles,  
à l'occasion des fêtes de fin d'année, sa

## CAISSE DE L'AMITIÉ

comportant une sélection de vins de classe  
aux conditions exceptionnelles ci-après :

Caisse n° 1 (18 bouteilles)	Caisse n° 2 (27 bouteilles)
4 BLANC-de-BLANCS Bordeaux extra-sec pour hors-d'œuvre, poissons, etc...	6 BLANC-de-BLANCS Bordeaux extra-sec
5 CH. LADOUYS St-Estèphe 1952 pour viande blanche, poulet, veau...	8 CH. LADOUYS St-Estèphe 1952
5 CH. GRAND-PONTET St-Emilion 1952 pour viande rouge, gibier, etc...	8 CH. GRAND-PONTET St-Emilion 1952
3 CH. TURON-LA-NERE Loupiac 1952	3 CH. TURON-LA-NERE Loupiac 1952
1 MUSCAT-de-CARTHAGE Vin de Liqueur 15° + 8° pour apéritif et dessert	2 MUSCAT-de-CARTHAGE Vin de Liqueur 15° + 8°

Prix : 5.500 fr.  
la caisse de 18 bout.

Prix : 3.300 fr.  
les 27 bout.

FRANCO DOMICILE  
PAIEMENT APRES RECEPTION

# ET LES MARKS DES MUTUELLES DE CAMP ?...

du résultat obtenu, nous sommes pourtant en droit de déplorer le nouveau maquignonnage qui aboutit à la fixation de ce taux de 15 francs (de 1956) alors que la valeur 1945 de cette devise était de 20 francs. Encore ne parlons-nous que pour mémoire de la perte considérable de pouvoir d'achat que nous fait subir ce règlement à retardement, soumis en outre à de fastidieuses formalités propres à décourager la majorité des détenteurs de reçus.

Il est vrai que c'est surtout sur notre lassitude que table la rue de Rivoli pour déboursier le moins possible des sommes revendiquées en notre nom mais non pas à notre intention.

Quoi qu'il en soit, la fixation à 15 francs du taux de règlement des marks comporte un corollaire sur quoi il va bien falloir se pencher à nouveau : la révision du chiffre de remboursement des fonds de mutuelles.

Pour ceux qui auraient pu, — ou qui voudraient, — l'oublier, rappelons ce dont il s'agit.

## JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR

FRANÇAISES et FRANÇAIS  
le 11 NOVEMBRE

ACHETEZ LE  
**BLEUET de FRANCE**



Emblème des Anciens Combattants  
et Victimes de la Guerre  
AU PROFIT des VEUVES - ORPHELINS  
et ASCENDANTS

A la suite de l'arrêt, — à partir du mois d'août 1944. — des transferts de devises d'Allemagne en France, les sommes recueillies dans les camps et les Kommandos, par les diverses œuvres de solidarité, se sont trouvées bloquées dans les trésoreries allemandes; leur total représentait environ dix millions de marks en compensation desquels l'article 45 de la loi 46.854 du 2 avril 1946 a ouvert « aux mutuelles ou Amicales de Camp de prisonniers de guerre » un crédit de 100 millions de francs destinés à être répartis entre ces organismes, à charge pour ceux-ci de les affecter aux P.G. et à leurs familles dans le besoin.

Mais ces 100 millions ne représentaient que la moitié des sommes qui étaient dues aux Amicales, héritières directes des Mutuelles. Autrement dit, ces marks bloqués en Allemagne se trouvaient remboursés sur la base de 10 fr. l'un.

## L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS

Dès lors que la parité est calculée au taux de 15 francs, il tombe sous le coup du sens que les Amicales sont en droit de réclamer la différence, soit 50 millions qui leur permettront de venir en aide à tant de déshérités.

Nous n'ignorons pas que nos habituels adversaires objecteront que le chiffre de 100 millions était un chiffre « forfaitaire ». Mais les termes mêmes des débats parlementaires qui eurent lieu autour de cette question montrent qu'il s'agissait en réalité d'un versement provisionnel sur l'indemnité compensatrice d'une perte de devises évaluée forfaitairement à 10 millions de marks.

Par contre, nos représentants ont alors fait toutes réserves quant à la valeur de forfait de cet acompte qui ne pouvait être libératoire par la seule volonté unilatérale du Gouvernement français.

Nous sommes donc parfaitement fondés à demander l'application du taux de 15 francs à notre créance de 10 millions de marks; cette application ne constitue pas une libéralité de la part des pouvoirs publics mais une simple restitution prélevée sur des sommes dont, — on ne saurait trop le répéter, — l'Allemagne s'est reconnue débitrice à l'égard de ses anciens captifs et qu'elle a versées au Trésor français pris non pas en tant que créancier mais en tant que notre mandataire, un mandataire un peu trop porté à confondre ses biens propres et ceux de ses mandants.

Et le forfait, au sens courant du mot, serait précisément ce qui est notre dû matériel et moral.

M.-L.-C. Moysse.

## DE TOUT...

### L'attribution des allocations de logement

Le décret n° 56-582 du 13 juin 1956 (publié au « Journal Officiel » du 16) a fixé les conditions dans lesquelles doivent être servies les allocations de logement pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet 1956 au 30 juin 1957.

Comme chaque année, le nouveau texte majore le loyer minimal et le loyer plafond; ces majorations tiennent compte notamment des augmentations de loyer intervenues entre le 1<sup>er</sup> janvier 1955 et le 1<sup>er</sup> janvier 1956.

Mais sur d'autres points le décret introduit un certain nombre d'innovations.

Car il modifie, d'une part, le décompte des ressources qui doivent être retenues pour le calcul du loyer minimal, et, d'autre part, les règles d'arrondissement qui doivent être appliquées.

Enfin, en ce qui concerne la prime de déménagement, il tient compte des réductions d'abattement de zone récemment intervenues.

### I. — Loyer minimal :

Le loyer minimal prévu pour l'ouverture du droit aux allocations de logement est fixé au pourcentage suivant des ressources dont les personnes vivant au foyer ont disposé au cours de l'année 1955 :

- 9 % pour les jeunes ménages sans enfant;
- 7,8 % pour les ménages d'un enfant;
- 6 % pour deux enfants;
- 5,5 % pour trois enfants;
- 5 % pour quatre enfants;
- 4,5 % pour cinq enfants;
- 4,1 % pour six enfants,

avec diminution de 0,15 % par enfant au delà du sixième.

### II. — Plafond du loyer :

Le plafond du loyer mensuel est porté à : 11.200 francs lorsqu'il s'agit de locaux construits ou achevés à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1948 ou situés dans les H.L.M. achevés à dater du 3 septembre 1947.

8.600 francs pour les autres locaux. Il reste fixé à 9.300 pour les allocataires occupant des locaux de cette même catégorie et dont le loyer est égal à la valeur locative.

Ces plafonds sont majorés de 15 % par enfant au delà du second.

### III. — Ressources à prendre en compte :

La circulaire ministérielle portant instruction pour l'application du décret attire l'attention des services sur deux modifications qui sont apportées dans ce domaine aux règles précédemment applicables :

a) Il convient désormais d'inclure dans les ressources qui servent de base au calcul du loyer minimal l'indemnité compensatrice, instituée par le décret du 6 octobre 1948, qui en était jusqu'à présent exclue par une disposition expresse des décrets fixant annuellement les taux de l'allocation de logement.

b) En revanche, il y a lieu de préciser que, contrairement aux dispositions prévues pour les périodes précédentes par les circulaires n° D 42-C/55.02.10/10-2 et n° D 42-C/55.07.15/55-6 des 18 mars et 4 août 1955, il devra être tenu compte de la déduction de 15 % prévue par l'article 3 du décret n° 55-466 du 30 avril 1955.

IV. — Règles d'arrondissement : Les ressources prises en considération sont arrondies jusqu'à 500.000 fr. au multiple de 25.000 immédiatement inférieur; au delà de 500.000 francs au multiple de 50.000 immédiatement inférieur.

Les loyers et les minima de loyer mensuels pris en considération sont arrondis à la centaine de francs immédiatement inférieure.

### V. — Primes de déménagement :

Les allocataires résidant dans les localités pour lesquelles les abattements de zone n'excédaient pas 5 % bénéficiaient de conditions de calculs favorables en matière de primes de déménagement.

Le taux des abattements de zone, tels qu'ils ont été successivement fixés par le décret du 3 avril 1955 et la loi du 17 mars 1956, ayant été affecté, au total, d'une réduction de 50 %, l'article 5 du nouveau texte a substitué au chiffre de 5 % celui de 2,5 %.

Toute demande d'allocation logement, ou toute demande de crédit tendant au paiement de ladite allocation, doit obligatoirement être accompagnée, outre les pièces justificatives antérieurement exigées :

1° d'un état détaillé des ressources familiales du demandeur, faisant apparaître une ventilation entre, d'une part, les ressources diverses et, d'autre part, les ressources professionnelles sur lesquelles portent les abattements de 10 % et 15 % prévus pour l'assiette de la surtaxe progressive;

2° d'un projet de décompte de l'allocation sollicitée.

### Au centre universitaire des V.G.

Le 4 octobre, à l'Hôpital Percy, en présence de MM. Marcel Reverdy, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, et Pierre Lis, directeur du cabinet du ministre des A.C. et V.G., s'est ouverte la 9<sup>e</sup> année de cours professionnels et de soirées d'exploration, organisés par le Centre Universitaire des V.G., que dirige avec tant de dévouement et de compétence notre camarade René Riché, président de l'Amicale du IV A et membre du Bureau directeur de l'U.N.A.C.

## ...UN PEU

### Relèvement du taux maximum des secours d'urgence

La circulaire B-1034 du 22 mars 1956 fixait le montant maximum des secours d'urgence de 2.000 à 4.000 francs. Or, il est apparu que, dans la conjoncture actuelle, l'aide apportée sous cette forme aux ressortissants est parfois insuffisante. La Commission Permanente de l'Office national a donc décidé, au cours de sa séance du 10 juillet 1956, d'en accroître l'efficacité en fixant à 10.000 francs la limite supérieure du montant des secours en cause.

### Un avis important

Un contingent spécial de la Légion d'honneur a été créé par la loi n° 56-678 du 11 juillet 1956 à l'occasion de la commémoration de la bataille de Verdun.

L'attention des candidats éventuels est attirée sur le fait que l'instruction des dossiers est uniquement du ressort du Ministère de la Défense nationale auquel ils voudront bien s'adresser, le Ministère des Anciens Combattants n'intervenant pas dans la constitution des dossiers de l'espèce.

### L'Hôtel des Invalides

va revenir à sa destination première

Aux termes d'un accord récemment intervenu entre le ministre de la Défense nationale, le secrétaire d'Etat aux Forces armées et le ministre des A.C. et V.G., différents locaux dépendant de l'Hôtel National des Invalides ont été remis à la disposition et de l'Institut National des Invalides et de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, ainsi qu'il était demandé depuis bien des années.

L'Institut va ainsi être à même de développer sa capacité hospitalière et de donner ainsi ses soins à un nombre plus élevé de grands blessés. D'autre part, l'Office national pourra procéder à un regroupement rationnel de ses services dispersés dans l'Hôtel des Invalides.

## HOTEL-RESTAURANT

du  
**PONT DE VALVINS**

(Direction : Lucien AUVRAY, ex-V C)

Fontainebleau-Avon (Seine-et-Marne)

Téléphone : 35-64

SITUATION UNIQUE

La Seine — La Forêt — 60 m. de terrasse au bord de l'eau  
Bateaux — Canoës — Hors-bord

Formule sans surprise — Toutes taxes et service compris

### VACANCES

### WEEK-ENDS

Forêt de Lyons — 90 km. de Paris

## LA BONNE AUBERGE

Maison René Chevigny  
(Ancien du Stalag IV A)

Bon air

Prix modérés  
Conditions aux anciens P.G.

Bonne nourriture

Mont-Roty — près de Gournay-en-Bray  
(Seine-Maritime)



Pour vos fêtes de famille  
et vos réunions de P.G.

**CHAMPAGNE  
LE BRUN-DOMI**

(ancien P.G.)

Montholon (Marne)

Demandez prix et conditions

# LE LIEN DE VACANCES

Au moment du départ en vacances, l'équipe du « Lien » s'est posée cette question : « Nous allons partir vers de belles régions françaises, où habitent de nombreux adhérents de l'Amicale; pourquoi, profitant de nos loisirs, n'irions-nous pas rendre visite à ceux qui ne connaissent l'Amicale que par son journal ? »

Sitôt dit, sitôt fait. Il fut donc

décidé que chacun d'entre nous partirait dans une région différente et que, si les Provinciaux ne peuvent venir à Paris, les Parisiens eux iraient aux Provinciaux. Il n'y a que comme cela que l'on fait de la démonstration amicale.

Malheureusement, nous n'eûmes pas le temps d'organiser nos circuits construits un peu à l'impro-

viste et, seul de l'équipe du journal, notre ami Perron a signalé sa présence dans la région vosgienne.

Notre ami Saint-Omer, lui, avait choisi la Corse. Vous voyez qu'on ne recule pas devant la distance, dans le journalisme. Et le geste de notre ami Saint-O. est d'autant plus joli qu'il a pensé qu'il y a à l'Amicale un très grand

nombre de Corses et qu'une visite d'un membre du « Lien » à l'île de Beauté s'imposait : « Ainsi, disait-il, on ne pourra pas dire en Corse que leurs amis parisiens les oublient ».

Vous verrez, dans le compte rendu de notre ami Saint-O., avec quel enthousiasme nos amis corses lui ont répondu.

Notre ami Rose, lui, s'est rendu

sur la Côte d'Azur, à Saint-Raphaël.

Notre ami Hadjadj, fidèle de Schramberg, s'est déplacé à... Schramberg, afin de donner de fraîches nouvelles, à ses amis du Kommando, sur la vie actuelle de leurs anciens patrons. Chacun de nos rédacteurs a fait un compte rendu de ses vacances, que nous allons avoir le plaisir de publier.

## Saluti, O Corsi!...

Est-ce que je prévoyais que la planète Mars nous ferait une visite de courtoisie pendant l'été (1) et serait susceptible de nous gratifier de giboulées du même nom, ou est-ce pour donner raison à une mienne amie, cartomancienne de son état, qui m'avait prédit que je « traverserais les mers » (Les mers, tu parles... enfin!) ? En tout état de cause, j'avais décidé de me rendre en Corse pour les vacances (peut-être aussi because le pastis à 40 fr. le verre) et j'avais décidé également — décidément je suis un garçon décidé — de prendre contact avec les expensionnaires du Stalag dont le rendement au travail pour nos hôtes est demeuré légendaire.

Pour se rendre en Corse, on doit, en principe, passer par Marseille. C'est plus court que par Oslo ou Reykjavik. A Marseille donc, je rencontrai notre ami Kalinderian, que demeure dans une petite rue à proximité de la Canebière, bien entendu. Je ne l'avais pas vu depuis onze ans. Onze ans ! il me sembla que c'était hier ! Son accueil, son bon sourire. Nous nous sommes embrassés.

— Tu n'as pas changé !  
— Toi non plus !  
— Si, mon vieux, nous avons changé, forcément; mais nos cœurs, eux, n'ont pas changé, et, si mon caillou est ceinturé de neige, les yeux de ton cœur le voient encore envahi — en partie — d'une toison plus sombre, car, à l'époque, je commençais déjà à me « dégarner ».

Nous ne sommes pas restés longtemps ensemble parce que mon itinéraire comportait un certain bateau qui n'attendait pas. Nous promîmes de nous revoir au retour.

Traversée sans histoire et, à l'aube suivante, apparaissent les côtes tourmentées de la Corse dont les sommets déchirent les nuées matinales pour nous offrir un soleil contingenté à Paris. L'odeur du maquis, parfum inexprimable, persistant, léger et lourd à la fois, nous accueille au large de l'île.

Ajaccio ! Première nuit passée en bivouac sous la protection tutélaire de Napoléon statufié. Je connaissais déjà la Corse, l'île aux mille visages. C'est avec une joie profonde que je la retrouvai.

Je ne veux pas faire un compte rendu de route : un tour de l'île nécessiterait un volume et des auteurs de talent se sont chargés de ce soin. Ce que je veux en souligner, c'est l'hospitalité, légendaire mais non surfaite. Dans

toutes les villes, tous les villages traversés, il nous a semblé connaître les habitants depuis toujours. Un coin d'olivieraie, de châtaigneraie était toujours à la disposition des campeurs inconnus que nous étions.

A Porto-Vecchio, je contactai notre camarade Panzani. Nous ne nous connaissions pas. Nous fîmes connaissance dans son petit atelier de cordonnerie et, l'après-midi, nous prenions le café en compagnie de sa charmante épouse et de son adorable fillette, qui, à l'heure où j'écris ces lignes, doit avoir un petit frère ou une petite sœur. Un après-midi, c'est bien court, surtout quand l'amitié trouve que les aiguilles tournent trop vite.

Dans cette ville, j'ai raté, de peu, Valli, lequel, outre sa qualité de coiffeur, tient une Alimentation : il était parti se réapprovisionner. Toutefois nous avons eu le plaisir de faire connaissance avec Mme Valli, bien ennuyée que nous ne puissions serrer la main à son époux et qui nous a déclaré, — et c'est le sentiment général, — qu'il est déplorable que nous, anciens prisonniers, ne puissions nous rencontrer plus souvent.

Reprenant les sacs et la route (pour la route, c'est une figure : nous ne l'avons pas emportée) nous sommes remontés... Ici une parenthèse : quand je dis « remontés », ce mot a deux sens : 1° remontés vers le Nord, et le 2° mérite une explication : En Corse toutes les routes descendent, tou-

tes, mais, pour des raisons d'itinéraire, nous les prenons parfois à l'envers, alors, pardon !... Nous sommes remontés, disais-je donc, vers Bastia, après, bien entendu, de nombreuses haltes dans des coins plus ravissants les uns que les autres.

A Bastia, j'avais plusieurs adresses; malheureusement, les uns étaient à leur travail, d'autres en déplacement. Gandolfi, entre autres, est à Paris. Nous avons vu sa maman auprès de laquelle nous avons passé une heure délicieuse. Mme Gandolfi ne savait que faire pour nous être agréable. Pensez donc : un ex-compagnon de captivité de son fils ! Avec regret, nous avons quitté la bonne maman et, à quelque distance, près d'un immense chantier qui va transformer un coin de la ville, nous avons rencontré de Zerbie, dans son petit bar.

Saint-Florent, dans sa charmante petite baie, abrite notre camarade Poggi qui vient de subir une opération. Nous avons passé quelques heures ensemble dans ce frais petit bar (encore !) du port qui porte ce nom évocateur : « l'Escalca ». Poggi c'est un humoriste : alors que nous parlions de la population des villes, il déclara sans sourire :

— La plus grande ville de Corse, c'est Marseille.  
— ???  
— Oui, il y a 90.000 Corses à Marseille.

Mais, le lendemain, c'est le départ. Embarquement. Le soleil disparaît en une fée derrière les montagnes. La nuit tombe. Enroulé dans mon duvet, bercé par le bruit des vagues, je m'endors... mais, à 1 h. 20, la sirène du bord me réveille. Un coup, deux, trois. Salut à un navire qui nous croise ? Non, toutes les 40 secondes, la sirène mugit. Un marin passe, l'air affairé. Je me lève, me penche au-dessus de la rambarde. Un épais brouillard nous enveloppe. On n'y voit pas à deux mètres. Nous ralentissons, stoppons presque. Nous croisons un autre navire dont la sirène, crescendo et diminuendo, seule, signale la présence. Jusqu'à 6 heures, nous marchons ainsi à la sirène de brume.

Le voile se déchire un peu avant d'arriver à Marseille.

Comme convenu, nous retrouvons Kalinderian à Bandol où il campe avec ses parents. Pendant une journée, nous trouvons une nouvelle famille.

... Bruit d'acier tumultueux, disques multicolores, villes traversées en trombe. Paris... il pleut.

Les sévères nécessités de la mise en page m'obligent à être succinct, je ne puis m'étendre, comme je voudrais, sur la joie que j'ai éprouvée à rencontrer des camarades, des amis, devrais-je dire, dont quelques-uns que je ne connaissais pas la veille et que j'ai quittés le cœur serré d'émotion. Et je considère que, outre la joie, c'est un devoir, lorsque nous nous déplaçons, d'aller visiter ceux avec lesquels nous formons un corps indivisible, un corps où toutes les fibres vibrent à l'unisson. Un corps immortel : les anciens K.G.

Charles Saint-Omer.

(1) ETE — Période chaude située entre le 21 juin et le 21 septembre. Se caractérise par un beau temps, entrecoupé parfois d'orages dits « de chaleur » et de quelques ondées délicieusement rafraîchissantes (Document confidentiel subtilisé à la Météo.)

## Dans les Vosges

Cette année, j'ai délaissé ma visite annuelle à notre ami Stévenet, qui droguerie dans sa bonne ville de Poitiers, pour me rendre dans les Vosges.

Pour le commun des mortels, les Vosges c'est un département français dont le chef-lieu est Epinal; mais, pour un amicaliste sincère et plus encore pour un membre du Comité Directeur, les Vosges représentent 170 amicalistes. N'est-ce pas tout simplement formidable !

Notre visite à la Pentecôte m'avait mis en appétit et c'est sans crainte ni arrière-pensée que, les vacances arrivées, je me dirigeai sur La Bresse, charmante petite localité de 5.000 âmes, célèbre par son sémaphore. Ce sémaphore porte un nom : le Grand Bernard. Il n'est pas encore saint, comme son illustre ancêtre, mais il le deviendra. C'est Au Vieux Moulin qu'on a placé le Grand Bernard et jamais choix d'érection ne fut plus justifié. Grâce à lui, vous trouvez bon repos et bon gîte.

L'autocar vous a à peine déversé à La Bresse que vous êtes happé par le patron du Vieux Moulin, soigné, bichonné, et vous vous retrouvez tout héberlué devant une magnifique truite au bleu. Il faut vous dire qu'un bon petit vin d'Alsace, tout doré de soleil, vous a permis d'apprécier les facultés apéritives de cet élixir régional.

Au premier pas fait à La Bresse, je rencontrai l'ami Welté, un ancien du Waldho et du camp, cé-

lèbre amuseur local, au talent remarquable et déjà confirmé. Le patron du Vieux Moulin, car il faut enfin que je vous parle de lui, notre ami Jeangeorges, le sémaphore en question, m'a déjà préparé pour le lendemain un itinéraire de visites : « Nous irons chez François ! ». Tous ceux qui passèrent au Waldho ont connu notre François. Il a régné assez longtemps sur les cuisines et tous ont pu apprécier sa gentillesse et sa serviabilité : François Marchal. C'est donc avec un réel plaisir que le lendemain je retrouvai à Eloyes notre brave François. Devant une bouteille d'un vin fleurant bon le terroir, nous égrenâmes nos souvenirs communs. Et quels souvenirs ! Nous nous quitâmes, la nuit tombée et la flotte aussi, en nous donnant rendez-vous pour le dimanche suivant.

Le samedi, visite en Alsace par une belle journée d'été : Château du Haut-Koenigsbourg, cigognes, vin d'Alsace, bref toutes les célébrités de la région.

Le dimanche, rencontre avec l'abbé Perry, curé de St-Maurice-sur-Moselle, accompagné d'un ami commun, Millepièdes, de Nancy. Millepièdes travaillait comme tailleur au Waldho, au magasin Wolfarth. Nous ne nous étions pas rencontrés depuis 1941. Un bon déjeuner pris ensemble nous permit de parler longuement de nos années captives, et d'apprécier la cuisine du Vieux Moulin. Le matin, en me promenant dans La Bresse, j'avais rencontré nos amis Pierel et Mangin.

L'après-midi, avec François Marchal et sa famille, nous partîmes en excursion sur les Chaumes, jusqu'au Ballon de Guebwiller. Promenade magnifique que je recommande aux amateurs de beaux sites.

Le jeudi suivant, rencontre avec l'ami Galmiche, l'ancien directeur des sports du Lager.

Enfin, le dimanche, visite de l'ami Hermann, de Saint-Dié. Et, comme le hasard fait bien les choses, un Parisien de passage à La Bresse s'est arrêté chez Bernard : l'ami Arrodeau.

Comme toutes les bonnes choses, les vacances ont une fin. C'est avec regret que je repris le chemin de la capitale, en me promettant toutefois de revenir dans un pays si accueillant, où les amis sont légion, la chèrre si onctueuse, et où un sémaphore si sympathique vous indique une maison unique : le Vieux Moulin.

H. Perron.

## AUX KOMMANDOS D'ULM

Le vendredi 14 septembre, « première » réunion du groupe parisien des Anciens d'Ulm.

En l'absence du « président » en vacances, c'est Yvonnet qui ouvre la séance et la préside.

Atmosphère très « sympa » et animée. Inscriptions pour la Journée nationale du 3 octobre. Le Kommando d'Ulm se doit d'être présent.

Duez, Guérin, Blanc, Schroeder, Royer, Letellier, Mesigny, Crouta, Fauchaux, Moutarq, Saraten animèrent les débats.

Prochaine réunion :

Vendredi 9 novembre

Votre sympathique trésorier recevra le renouvellement de votre cotisation pour 1957. Ne l'oubliez pas.

Notre camarade Roger Rein, en vacances à La Bresse, a recruté de nouveaux adhérents, anciens du Gousewese-Ulm.

Bienvenue à ces camarades vosgiens.

Merci à Roger Cassan (Beynac) et à Eugène Jeandot (Mulhouse) de leurs bonnes nouvelles.

Notre amical souvenir, en attendant votre visite.

Nous avons appris avec peine, la mort du fils de Mme Maury, dévoué secrétaire de l'Amicale, tué en Algérie.

Les « Anciens d'Ulm » renouvellent à M. et Mme Maury leurs sincères condoléances et douloureuse sympathie.

K.G. 29.186.

## CARNET DU V B MARIAGE

Nous sommes heureux d'apprendre le mariage de M. Roland Duval avec Mlle Christiane Poupat, fille de notre ami Amable Poupat, de Montargis.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux jeunes époux et nos félicitations aux heureux parents.

## HISTOIRE DE RIRE

### Points de vue

Un gars avec sa femme chez le docteur. Le docteur examine Madame et s'approche du mari.

— Vous êtes le mari ? Je suis docteur. Je dois tout vous dire. Je trouve votre femme pas bien du tout.

Et le mari :  
— Confiance pour confiance, moi non plus. Mais qu'est-ce qu'elle a comme pognon !

### Diable, docteur et filou

Le docteur à son malade, escroc invétéré, filou notoire :  
— Amendez-vous, car je viens de voir le diable à la porte de votre villa.

— Sous quelle forme, demande le malade.

— Le diable, en l'occurrence, mon ami, avait pris la forme d'un âne.

— Bon, réplique le malade, docteur, il y a erreur, vous avez eu peur de votre propre ombre.

### Repose en paix

Un avis mortuaire se terminait par ces mots : « Repose en paix, au revoir ».

Par téléphone, la famille pria le journal d'ajouter : « au ciel », s'il y avait de la place dans la ligne, pour ne pas augmenter le prix de l'avis mortuaire.

« Entendu, je note », répondit au bout du fil le téléphoniste de service.

Et, le lendemain, l'on pouvait lire dans l'avis de décès : « Repose en paix, au revoir, au ciel, s'il y a de la place ».

### Définitions

Barrake. — Villa outre-Rhin pour militaires en « grandes vacances ».

Pécule (du latin pécunium). — Autrefois : prime donnée à un militaire en fin de service; aujourd'hui : espérance des vieux jours aux anciens P.G.

Chabs.

N'OUBLIEZ PAS DE NOUS TENIR AU COURANT DE VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE



**FABRIQUE DE MEUBLES**  
7 ter, avenue de St-Mandé Paris (XII<sup>e</sup>)

**RYSTO Raymond**  
EX-N° 5305  
Membre de l'Amicale N° 543

**SALLES A MANGER CHAMBRES**  
A COUCHER ENSEMBLE STUDIO

**DÉPOSITAIRE DE FABRIQUES**  
Cuisines modernes  
Éléments, tables  
Sièges modernes  
rustiques et basques  
Sièges de jardin  
Pliants, Transats

Prix marqués en chiffres connus

Facilités de paiement sur demande

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07  
Métro : NATION

Le Gérant : PIFFAULT  
Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

**MAISONS RECOMMANDEES**

**HOTEL - AUBERGE DES VIEUX MOULINS**, chez Bernard Jeangeorges, à La Bresse (Vosges). Tél. 63. (Grande salle pour banquets, Pension de famille, Cuisine bourgeoise.)

**ANGEL et Fils**, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers).

**Henri FAURE**, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2<sup>e</sup>). CEN 11-54.

Où aller le dimanche ? ... Mais chez **Robert LAFEVE**, Café-Restaurant-Tabac, « Les Routiers », à Fontenay-le-Vicomte (Seine - et - Oise). Tél. : 8. Bon accueil. Cuisine soignée. Pêche toute l'année.

**André JACQUES**, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse Paris (7<sup>e</sup>). INV 49-80.

**Maurice BARON**, 38, rue Hermet, Paris (18). Tél. : ORN 69-66. Tailleur Hommes et Dames. Conditions spéciales aux anciens V B.